



Mise en demeure assurance

Par **Corinne2A**, le **14/05/2018 à 14:25**

Bonjour
Je viens d'être mise en demeure de régler en totalité mon assurance habitation et auto alors que je suis mensualisée.
J'ai signalé à la Matmut mon changement de coordonnées bancaires mais malgré cela les prélèvements ont été présentés sur mon ancien compte donc ont été évidemment rejetés. Je suis allée rencontrer mon conseiller pour trouver un accord à savoir la reprise de ma mensualisation étant donné que je n'étais pas responsable de l'incident, ce qui m'a été refusé malgré les circonstances.
Il m'a rappelé un incident de paiement sur une mensualité en décembre 2017 (que j'ai réglée aussitôt) et que ça faisait deux incidents pourtant le deuxième n'étant pas de ma responsabilité, je l'ai informé que je percevais 890 euros au chômage avec deux enfants et que le règlement total entraînerait des lourdes conséquences sur mon faible budget.
Ai-je un recours ont ils le droit de me réclamer la somme totale
Par avance merci

Par **chaber**, le **14/05/2018 à 14:53**

bonjour
Lors d'un impayé (2ème incident pour vous, conformément au Code des assurances art 113.3 il vous est envoyé une LR de mise en demeure vous réclamant le solde de l'assurance jusque la date anniversaire.
Sans règlement dans les 30J le contrat est suspendu pendant 10J, puis intervient la résiliation.
Pour rappel, un contrat d'assurance est annuel. Une paiement échelonné est une simple facilité accordée par les assureurs.